FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 582
Moto-Club — MC Lizac de la Tour
N° d'affiliation — C3162
Date — Samedi 7 juillet 2018
Lieu — Lizac (82)
Organisateur technique - Jean-François MERIC
E-mail — jeff.meric@wanadoo.fr
Téléphone — 06 76 76 48 76

SUPERCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BALEUR Jean-Claude	Licence :	00279
Président du Jury ou Arbitre*	NAVARRO Joseph	Licence :	018144
Membre du Jury	**********	Licence :	**********
Membre du Jury	**********	Licence :	**********
Commissaire technique responsable	SEBASTIEN Maurice / LASSAGNE Patrick	Licence :	022118 / 049483
Responsable du chronométrage	Chrono LMOC	Licence :	

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
SX Open	13 ans		125cc 2T, 150cc 4T max	NJ3-NCO
	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	
Trophée Bunch	13 ans		125cc 2T, 150cc 4T max	NJ3-NCO
	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	
Coupe de Lizac	13 ans		125cc 2T, 150cc 4T max	NJ3-NCO
	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	
SX 85cc	12 ans		85cc	NJ3-NCO
				Tarif : 42€ (dont 7€ de location transpondeur)
				*Caution transpondeur géré par le Club.

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 7€
Caution : 200€*

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Jean-Pierre DOMEC**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **Moissac (82)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Supercross de Lizac**

Adresse ..... **82200 Lizac de la Tour**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **30**

En manche : **25**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **575 m**

Largeur minimum de la piste ..... **5 m**

Largeur de la grille ..... **30 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **30 m**

Nombre d'OCP* **12**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **06/03/2018**	Date : le 12/04/2018	Date : 23/04/2018
MERIC JF — Signature numérique de MERIC JF Date : 2018.03.06 09:27:32 +01'00'	par Guy ABADIE — LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro : 18/0402 — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

RECU le 06 MAR. 2018

HORAIRES SUPERCROSS 2018		
09h00 - 12h00	contrôles administratifs et techniques	
14h00 - 14h15	Essai libre + Chrono SX Région Série 2	6min + 6 min
14h15 - 14h30	Essai libre + Chrono SX Région Série 1	6min + 6 min
14h30 - 14H45	Essai libre + Chrono Coupe de LIZAC	6min + 6 min
14h45 - 15h00	Essai libre Trophée Bunch National	12min
15h00 - 15h15	Essai libre + Chrono 85 cm3	8min
Entracte		
16h00 - 16h15	Manche 1 SX Région Série 2	8 min + 1T
16h15 - 16h30	Manche 1 SX Région Série 1	8 min + 1T
16h30-16H45	Manche 1 Coupe de LIZAC	8 min + 1T
16h45 - 17h00	Essais chrono Trophée Bunch National	12 min
17h00 - 17h15	Essai Chrono 85 cm3	8 min
Entracte		
17h45-18h00	Manche 2 SX Région Série 2	8 min + 1T
18h00-18h15	Manche 2 SX Région Série 1	8 min + 1T
18h15-18h30	Manche 2 Coupe de Lizac Région	8 min + 1T
Repas		
20h30	Présentation de la soirée	
20h45 -21h00	Manche 1 85 cm3	8 min + 1T
21h00-21h15	Manche 1 Trophée Bunch National	8 min + 1T
21h15-21h30	Finale SX Région Série 2	8 min + 1T
21h 30 - 21 h 45	Finale SX Région Série 1	8min+1T
Entracte		
22h15-22h30	Finale 85	8 min + 1T
22h30-22h45	Manche 2 trophée Bunch National	8 min + 1T
22h45-23h00	Finale Coupe de Lizac	8 min + 1T
Entracte		
23h30 - 23 h 45	Superpole	10 min + 1T
23h 45 - 00h00	Finale National "Trophé Bunch"	10 min + 1T
Remise des prix		

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

RECU le
11 AVR. 2018

PLAN D'IMPLANTATION GENERALE

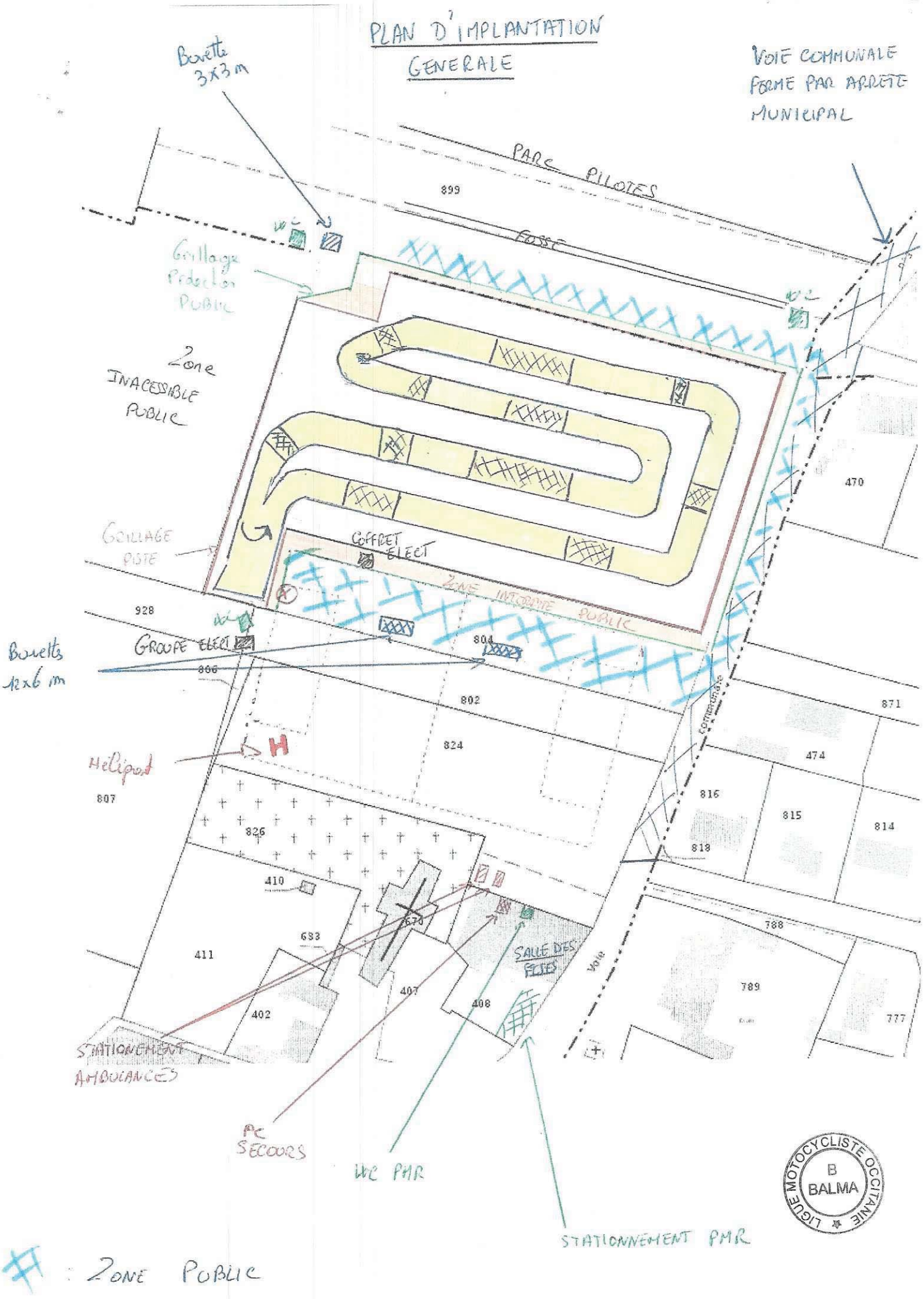

H : ZONE PUBLIC

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB LIZAC DE LA TOUR
Lieu Dit Saint Onge
82200 LIZAC

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO494** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Supercross de Lizac»** se déroulant **du 07/07/2018 à 14h00 au 08/07/2018 à 01h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 07/03/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax [illegible]70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine 7/3/18

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA